



- La plupart des victimes ont simplement été oubliées et les auteurs de ces crimes sont bien peu nombreux à avoir été traduits en justice. Staline est mort sans avoir jamais vu l'intérieur d'une cellule. Idi Amin mène une vie confortable en exil. Pol Pot s'est rendu responsable de la disparition de plus d'un million de Cambodgiens, et pourtant il est mort sans jamais avoir été inculpé. Ce sont là des cas parmi bien d'autres où la communauté mondiale veut que justice soit faite.
- Le 17 juillet 1998, à Rome, 120 pays ont décidé de créer la Cour pénale internationale (CPI), un tribunal permanent devant lequel comparaitront les personnes accusées des crimes les plus graves aux yeux de l'humanité, y compris le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et — lorsqu'une définition appropriée aura été trouvée — l'agression. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a salué cette initiative comme « un pas de géant sur la voie du respect universel des droits de l'homme et de la légalité ».
- Le Canada a été un des principaux artisans de la CPI, présidant un groupe d'États qui partageaient les mêmes vues et qui ont œuvré à la préparation d'un texte approprié dans les années qui ont précédé la conférence de Rome.
- Le Canada a aussi fourni une aide financière afin de permettre aux pays en développement de participer aux réunions préparatoires et à la conférence diplomatique finale à Rome.
- Le Canada a été aux premiers rangs des pays qui se sont employés à promouvoir la ratification et la mise en application du Statut de Rome de la CPI. Il a même été le premier pays à adopter une loi intégrant le Statut de Rome à sa législation nationale : la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre est entrée en vigueur le 23 octobre 2000.
- La création de la CPI ouvre une nouvelle ère. La Cour jugera des crimes internationaux commis par des individus plutôt que par des États, et sa compétence englobera les crimes commis dans le cadre de conflits internes.